

SAINTE-ANNE - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 01261022

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 04/11/2022

Objet : 1ère délib. du 26 octobre 2022 : Examen et vote du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2022

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Date de télétransmission : 04/11/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : ![CDATA[DELIB 1 du 26 octobre 2021-Examen et vote du Proc_s-verbal de la r_union du 23 septembre 2022.pdf]]

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 971-219711280-20221104-01261022-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/11/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

--
COMMUNE DE
SAINTE ANNE

SESSION ORDINAIRE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022

--
Numéro de la délibération
1ère délibération

Objet : Examen et vote du Procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-six du mois d'octobre, à seize heures et vingt minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence du maire, monsieur Francs BAPTISTE.

Convocation faite le
20 octobre 2022

Membres
en exercice : 35

Présents (23) :

M. Francs BAPTISTE, M. Lucien GALVANI, Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER, M. Yves QUIQUEREZ, M. Marcel KANDASSAMY, M. Georges NARDIN, Mme Eddie LOIAL épouse MIXTUR, M. Jacques KANCEL, Mme Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, M. Fabrice DURO, Mme Nicole BAZZOLI, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, Mme Mariane GRANDISSON, M. Bruno DESIREE, M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Jeannette COURIOL, Mme Ketty COURIOL épouse LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉES
Le 28 octobre 2022

SAINTE-ANNE,
Le 28 octobre 2022

Absents (12) :

Représentés (02) : Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL (représentée par Mme Marie-Anièce MANNE Epse REGELAN), M. Daniel BOUCAUD (représenté par M. Francs BAPTISTE).

Excusés (02) : Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE, M. Eric LATCHOUMANIN.

Absents (08) : Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO Epse COURIOL, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Patrick SOLVET, Mme Valérie HUGUES, Mme Sylvia LAPTES, M. Miguel TROUPE.

Secrétaire de séance : Bruno DESIREE

Vu l'article L2121-15 du Code général des collectivités modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021- art.1 ;

Vu l'article 24 du Règlement Intérieur du conseil municipal approuvé par délibération n° 4 du 20 novembre 2020, stipulant que chaque procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal est mis aux voix pour adoption et signature à la séance qui suit son établissement ;

Considérant qu'à cet effet, le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 23 septembre 2022 a été communiqué le 20 octobre 2022 aux membres du conseil municipal, en même temps que le rapport relatif à la réunion du 26 octobre 2022 ;

Considérant que Monsieur Fabrice DURO a été désigné pour assurer le secrétariat de la séance du 23 septembre 2022 ;

Le conseil municipal ;

Après examen du procès-verbal ;

A l'unanimité des membres présents et représentés ;

DECIDE :

Article 1.- d'approuver sans observations le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 23 septembre 2022 ;

Article 2.- Le procès-verbal des délibérations de la réunion du 23 septembre 2022 est signé par le maire et le secrétaire de séance Monsieur Fabrice DURO.

Article 3.- un exemplaire de ce procès-verbal est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pour le Maire empêché

Le 1^{er} adjoint

Lucien GALVANI

François BAPTISTE



N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr.



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SAINTE-ANNE

PROCES-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation.-

Le 15 septembre 2022.-

Les convocations ont été adressées par voie électronique, individuellement aux membres du conseil municipal de Sainte-Anne, à l'effet de tenir une réunion ordinaire le vendredi 23 septembre 2022 à seize heures, en mairie, salle des délibérations.

Ordre du jour :

1. Création et composition de la Commission d'Appel d'Offres ;
2. Désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA);
3. Subventions aux associations ;
4. Avenant à la garantie d'emprunt de la ville accordée à la Société Immobilière de la Guadeloupe (SIG) ;
5. Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral ;
6. Collecte, transport et épandage des algues sargasses pour l'année 2022.- Demande de subvention.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et le décret d'application n°2021-1311 publié le même jour, qui est entré en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, le maire, monsieur Francs BAPTISTE, a procédé à la désignation du secrétaire de séance. Il a ainsi proposé au conseil municipal la candidature de madame Mariette MANDRET épouse PASSAVE qui n'a fait l'objet d'aucune contestation.

La secrétaire de séance a procédé à l'appel et à la vérification du quorum.

Présents (33) :

M. Francs BAPTISTE, M. Lucien GALVANI, Mme Evelyne VACHER, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE, M. Georges NARDIN, Mme Eddie LOIAL épouse MIXTUR, M. Jacques KANCEL, Mme Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, M. Fabrice DURO, Mme Nicole BAZZOLI, Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, Mme Liliane MALACQUIS, M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Patrick SOLVET, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariane GRANDISSON, Mme Sylvia LAPTES, M. Miguel TROUPE, M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Jeannette COURIOL, Mme Kitty COURIOL-LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

Absents représentés (02) : M. Daniel BOUCAUD (représenté par M. Francs BAPTISTE), Madame Jeannette COURIOL (représentée par M. Patrick GALAS).

Absents (02) : Mme Maude GEOFFROY, M. Bruno DÉSIRÉE.

Le maire a énoncé l'ordre du jour puis a prononcé ce discours.

« Bonjour à tous,

Je salue tous les administrés de Sainte-Anne et de la Guadeloupe qui nous suivent sur le net et qui nous regardent via la télévision. Je tiens à adresser tout mon soutien aux habitants des communes sinistrées de la Guadeloupe et plus particulièrement à celles de la Basse-Terre suite au passage de la tempête FIONA. Je souhaite du courage à toutes ces familles qui aujourd'hui ont tout perdu et qui se retrouvent sans abris. J'ai aussi une pensée particulière pour les maires de ces communes qui face à ce sinistre se retrouvent les manches et mettent tout en œuvre pour subvenir aux besoins de leurs administrés.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher(e)s collègues,

Le samedi 10 septembre 2022, vous m'avez élu maire de la ville de Sainte-Anne, à la majorité soit 19 voix en mon nom et 14 suffrages pour ma collègue Lydia FARO-COURIOL. Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée et vous assure de mon engagement sans faille à travailler avec vous pour les administrés de la ville de Sainte-Anne. Je rappelle toutefois que la population de Sainte-Anne a fait confiance à une majorité de 28 élus pour conduire les politiques publiques de la commune.

J'appelle donc au rassemblement de TOUS les élus de la ville de Sainte-Anne pour continuer le travail entrepris par nous-mêmes.

De nombreux chantiers sont en cours et doivent être poursuivis. Christian BAPTISTE a fait un travail conséquent à la tête de la municipalité. C'est d'ailleurs pour cette raison que la majorité d'entre nous avons bataillé dur sur le terrain pour lui permettre de siéger à l'Assemblée Nationale pour les intérêts de la 2^{ème} circonscription. Il est donc important que chaque élu prenne ses responsabilités pour poursuivre l'engagement qu'ils ont pris face aux saintannais et saintannaises.

Je tiens ce soir à vous réaffirmer comme je l'ai toujours dit, ma volonté de travailler avec TOUS les élus du conseil municipal. Les 40 années de ma vie à œuvrer dans la politique me permettent d'être un homme d'expérience d'ouverture et de consensus avec le seul but de permettre à la population saintannaise d'être satisfaite des politiques publiques que nous allons mener.

Cher(e)s collègues, j'ai reçu un courrier de 9 élus de la majorité qui souhaitent une rencontre. Cette rencontre aura bientôt lieu et j'espère que cela permettra d'engager une méthodologie de travail pour le bien des habitants de Sainte-Anne. En tout état de cause : sachez, cher(e)s collègues, cher(e) saintannais, saintannaises, que je m'engage aujourd'hui à conduire les affaires de la ville de Sainte-Anne en toute transparence et n'ayant comme seul adage « le mieux vivre » des habitants de Sainte-Anne.

Passons à l'action : « Sainte-Anne toujours avec vous » ! C'était notre engagement en 2020, ce sera mon engagement jusqu'en 2026 !
Merci à vous !

Mesdames Lydia FARO-COURIOL et Mariette MANDRET-PASSAVE ont sollicité la parole.

Le maire autorise tout d'abord madame Lydia FARO-COURIOL à s'exprimer.

Mme Lydia COURIOL :

« M. Le Maire

L'élection municipale qui s'est déroulée samedi 10 septembre 2022 a été le théâtre de satisfaction d'égo personnel et d'intérêt particulier au détriment des Saintannaises et des Saintannais.

Vous avez sciemment mis à l'écart une partie de la majorité des 28 élu.es de la liste : « Sainte-Anne toujours avec vous ». Vous avez fracturé cette belle majorité au travail en vous appuyant sur l'opposition dans des calculs purement politiques.

Ces pratiques politiques « politiciennes » anciennes ne font que renforcer la défiance de la population pour ses élu.es, qui ne les représentent pas dignement, avec éthique et sens de l'intérêt collectif. Et c'est la raison pour laquelle tant de citoyens et de citoyennes s'en détournent. Les conditions d'élection du maire de Sainte-Anne sont devenues synonyme de cabale, et portent grandement atteinte à l'image de notre commune chérie.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous condamnons ces pratiques qui ne s'inscrivent pas dans nos valeurs.

Néanmoins, après notre mise à l'écart, lors du dernier Conseil municipal du samedi 10 septembre et votre candidature surprise, nous nous attendions à une première rencontre initiée par vos soins. Nous vous avons donc adressé un courrier en date du lundi 19 septembre auquel vous nous avez répondu le jeudi 22 septembre, nous demandant de convenir d'une date de rencontre.

Monsieur le Maire, au-delà de l'immense surprise, du coup d'état ainsi orchestré, nous ignorons jusqu'à ce jour vos motifs, ainsi que votre positionnement politique.

Par conséquent, nous ne pouvons participer au conseil municipal de ce jour,
La confiance étant clairement brisée.

Vous vous inscrivez dans la continuité, vous parlez de votre touche de management, mais quid de la gestion financière de la ville.

N'oubliez pas Monsieur le Maire, que la CRC a certifié la bonne gestion financière de notre commune par l'ancien Maire, député actuellement, Christian BAPTISTE.

D'autre part, Si vous voulez "être dans la continuité et le recollement des morceaux", selon vos propos sur les médias, il nous semble important et opportun de nous témoigner plus de respect et de créer les conditions favorables.

Retenez par ailleurs que seul l'intérêt pour notre commune et particulièrement pour les Saintannais et des Saintannaises anime notre engagement et nos convictions. Nous sommes toujours prêts à relever tous les défis qui s'imposent à nous, de façon éthique, responsable et dans l'intérêt collectif et nous l'avons prouvé avec une gestion saine validée par la chambre régionale des comptes en son dernier rapport ».

Le maire donne la parole à Madame Mariette MANDRET épouse PASSAVE

Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE :

"Bonjour M. le Maire,
Bonjour cher(e)s collègues,
Bonjour à tous nos concitoyens qui nous suivent via les réseaux sociaux,

Monsieur le maire, voilà maintenant plus de 8 ans que je suis au service de la population saintannaise au sein de cette équipe municipale.

8 ans, que j'appelle à un vote basé sur des valeurs de confiance, de travail et de renouveau politique, rompant ainsi avec des pratiques de l'ancien temps que nous avons connues, ici et là.

8 ans qu'au sein même de cette équipe, je fais remonter les besoins de nos concitoyens sans relâche et sans défaillir.

Aujourd'hui, et supportez que je vous le dise, même si je respecte le résultat du vote ayant eu lieu le samedi 10 septembre, je ne m'associe aucunement à cette méthode, à cette pratique et à cette stratégie, pour reprendre les mots que vous avez employés face aux médias.

Aujourd'hui, Monsieur le maire, mon image est associée à ce que je considère être un acte déloyal envers notre équipe et envers ma personne. Comment pouvez-vous me nommer 6ème adjointe sans jamais m'avoir concerté auparavant ?

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Comment pouvez-vous donner l'impression que je faisais partie de cette mascarade qui contribue aujourd'hui à fragiliser notre équipe et à faire le jeu de nos opposants.

Pas un appel, pas un message de votre part en amont ni même après votre élection d'ailleurs. Je le dis publiquement en ce jour, j'ai dû faire part de mon mal être à vos proches d'aujourd'hui, et je les en remercie, afin que vous preniez le temps de m'appeler pour convenir d'un rendez-vous. Nous avons convenu de nous rencontrer le jeudi 22 septembre dans l'après-midi. Rendez-vous que je n'ai pas pu honorer pour des raisons personnelles mais rendez-vous survenu bien trop tard à mon humble avis.

Sachez que durant tout ce temps passé depuis le 10 septembre, j'ai pris le temps de discuter avec ma base et avec notre population ici et là sur notre territoire. Il en ressort une chose que vous semblez nier de toutes vos forces : NOTRE POPULATION NE COMPREND PAS !

Bien sûr, vous me direz que certains comprennent et vous soutiennent dans votre démarche. Cependant, la grande majorité n'y trouve plus les fondements de notre engagement basé sur la confiance, le travail et le renouveau.

Monsieur le maire, vous reconnaissez mes compétences, mon travail et les actions menées en lien avec ma délégation. Je vous en remercie !

Je vous remercie aussi d'avoir pensé à moi pour « la touche jeunesse » au sein de votre bureau municipal car je sais que c'est bien de cela dont il s'agit.

Pour finir, je voudrais dire à la population qui nous regarde :

Sachez que, je continuerai à travailler avec vous et pour vous, mais, ceci toujours dans le respect des valeurs que je porte et que je partage depuis tantôt.

Et comprenez également, qu'en tant que femme politique responsable, je saurai prendre les décisions qui s'imposent au moment opportun.

Mon engagement est sans faille, pour tous les saintannais et toutes les saintannaises qui nous ont fait confiance.

Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous informe que je n'assisterai pas plus longtemps à ce conseil municipal organisé et orchestré par un groupe d'élus au sein de ce qui fût jadis : une équipe ».

Sur ce, Madame Mariette MANDRET-PASSAVE quitte la salle de délibérations accompagnée des élus suivants :

Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Patrick SOLVET, Mme Valérie HUGUES, Mme Sylvia LAPTES, M. Miguel TROUPE.

Madame Mariette MANDRET-PASSAVE secrétaire de séance, ayant quitté la réunion, comme le prévoit l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et le décret d'application n°2021-1311, le membre le plus jeune de l'assemblée devient secrétaire de séance. En l'occurrence, il s'agit de monsieur Fabrice DURO.

Suite au départ de ces élus, le conseil municipal se compose comme suit:

Présents (21):

M. Francs BAPTISTE, M. Lucien GALVANI, Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Marcel KANDASSAMY, M. Georges NARDIN, Mme Eddie LOIAL épouse MIXTUR, M. Jacques KANCEL, Mme Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, M. Fabrice DURO, Mme Nicole BAZZOLI, Mme Liliane MALACQUIS, Mme Mariane GRANDISSON, M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Ketty COURIOL-LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Absents représentés (02) : M. Daniel BOUCAUD (représenté par M. Francis BAPTISTE), Mme Jeannette COURIOL (représentée par M. Patrick GALAS).

Absents (02) : Mme Maude GEOFFROY, M. Bruno DÉsirÉE.

Absents ayant quitté la réunion en début de séance (10) :

Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE, Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Patrick SOLVET, Mme Valérie HUGUES, Mme Sylvia LAPTES, M. Miguel TROUPE.

La condition de quorum étant respectée, le maire poursuit la réunion en donnant la parole à Monsieur Jacques KANCEL qui fait cette déclaration :

M. Jacques KANCEL :

« Monsieur le Maire, cher(e)s collègues !

Notre ville s'est trouvée quelque peu éblouie par le feu des projecteurs tentant d'investiguer à propos de l'élection du maire le 10 dernier. Il s'est agi pour certains d'informer, pour d'autres de "fake-news", d'autres encore ont profité pour tout bonnement dénigrer pour mieux tenter de se projeter et exister ou subsister.

Tout est acceptable.

C'est vrai qu'il s'est passé un truc, quelque chose d'insolite dirons-nous. Et je puis comprendre qu'il y ait manifestations de joie, de tristesse, de révolte, de haine...hélas! Je comprends que rancœur et ressentiment puissent alimenter les émotions mais je suis sûr que la raison triomphera.

Je voudrais dire solennellement ici, moi, vieil habitué de cet hémicycle et les honnêtes gens peuvent témoigner que je suis constant dans la rigueur de mes principes fondés sur l'engagement, le respect sans faille d'autrui et ma contribution permanente et constructive aux débats et réflexions.

Je ne compte ni ennemis, ni adversaires dans l'arène politique car le combat que je mène pour l'émancipation du peuple a besoin de l'ensemble des enfants de notre pays. Les opposants d'aujourd'hui qui, pour diverses raisons, n'ont pas rejoint la lutte, devront tôt ou tard jouer le jeu.

Nous n'avons pas le droit d'enfermer, d'incarcérer la politique dans cette vision mortifère d'opposition de personnes. Nous devons sortir de ces postures figées, stériles et contre productives. Situons nous dans un « larel » de confrontation productive d'idées, de conceptions, d'analyses pour nous sortir du « lagli ».

Sans fusion ni reniement.

A tout entendeur, je voudrais réaffirmer que mes idéaux et convictions que vous connaissez toutes et tous ici, me restent, rassurez-vous, chevillés au corps. Je veux tout simplement porter ma toute petite contribution à la construction de bonnes choses pour ma ville.

Puisse l'amour pour Ste Anne, guidé par la raison, le bon sens et l'engagement pour les intérêts bien compris du peuple, nous permette à toutes et à tous de mener ce combat salvateur. Personne n'y perdra son âme dès lors qu'elle existe. Chiche! »

Le maire monsieur Francis BAPTISTE reprend la parole pour débiter l'examen des points à l'ordre du jour de ce conseil.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaire n°01 : Création de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Maire

Explique que pour une question de sécurité juridique, l'affaire numéro un (Création de la Commission d'Appel d'Offres) est retirée et propose de modifier l'ordre du jour. Il précise que le CGCT stipule à l'article L1414-2 les conseils municipaux doivent obligatoirement créer dès leur renouvellement une Commission d'Appel d'Offres (CAO). En effet, lors des élections du 10 septembre dernier, il ne s'agissait pas d'une élection ayant entraîné le renouvellement du conseil municipal, mais le remplacement du maire démissionnaire. En conséquence, la composition de la CAO reste la même avec comme uniquement changement : le président. Toutefois, il annonce que si nécessaire, cette affaire sera représentée lors du prochain conseil municipal.

M. Lucien GALVANI

En complément des explications données par le maire, il précise que la composition de la CAO telle que votée en 2020 ne change pas. Toutefois lors de la prochaine réunion du conseil municipal, cette composition pourrait être revue. Il en rappelle la composition :

Le maire, Président

	Membres titulaires	Membres suppléants
1.	Mme Lydia COURIOL	Mme Eddie MIXTUR
2.	M. Marcel KANDASSAMY	M. Miguel TROUPE
3.	M. Georges COUPPE DE K/MARTIN	M. Eric LATCHOUMANIN
4.	Mme Nicole BAZZOLI	Mme Maude GEOFFROY
5.	M. Sébastien GAUTHIER	M. Jacques KANCEL

Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL

Déplore le départ des conseillers municipaux membres de la CAO qui n'entendront pas leurs noms cités.

Elle dit que la composition inchangée de cette commission démontre, la volonté de la municipalité de travailler en équipe, et que ce qui vient de se passer, ne reflète pas l'image d'une équipe.

Affaire n°02 : Désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

Le maire donne la parole à M. Hugues CHATEAUBON pour présenter cette affaire.

M. Hugues CHATEAUBON

Monsieur Hugues CHATEAUBON avant de présenter le point, déclare déplorer le départ des conseillers municipaux et exhorte les élus présents à s'unir pour travailler pour et dans l'intérêt de Sainte-Anne.

Puis concernant l'affaire qu'il présente, explique que collectivité doit mettre en place la commission communale d'accessibilité car il y a des dossiers urgents à traiter notamment pour les écoles du bourg. Il rappelle qu'un avis défavorable avait été émis pour ces écoles notamment en ce qui concerne les écoles du bourg (Marcelle BORIFAX, Mixte I: Lucie BICEP-CALENDRIER, Mixte II: Ginette MARAGNES).

Les travaux ont été réalisés pendant les vacances pour la mise en conformité depuis. Il y a donc lieu de réunir le plus rapidement possible la commission pour avis.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

C'est une commission obligatoire pour les communes de 5 000 habitants et plus qui est composée des représentants de la commune, d'une association de personnes à mobilité réduite, d'une association représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques, d'autres usagers de la commune.

Le conseil municipal désigne ses représentants au sein de cette commission.

Cette commission statue aussi en commission de sécurité pour contrôler le respect des mesures de sécurité préconisées pour tous les Etablissements Recevant du Public.

Elle statue sur dossier et se rend aussi sur site pour contrôler.

Quand elle statue sur site, les membres convoqués habituellement sont :

- les élus de la commission
- la police municipale
- le propriétaire
- le SDIS
- un représentant de la sous-préfecture

Quand elle statue sur dossier, sont convoqués : les élus de la commission, la DEAL, l'architecte, le propriétaire, un représentant d'une association de personnes à mobilité réduite.

Monsieur Hugues CHATEAUBON rappelle l'ancienne composition et lit la proposition du Maire : Le maire Francs BAPTISTE, son représentant Hugues CHATEAUBON, Monsieur Yves QUIQUEREZ titulaire et madame Olivia RAMOUTAR-BADAL suppléante.

Le maire

Cette présentation n'ayant fait l'objet d'aucune discussion, l'affaire est mise aux voix.

DECISION

Le conseil municipal ;

Vu l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Après discussion ;

DECIDE :

A l'unanimité des membres présents et représentés;

DE CRÉER la Commission Communale d'Accessibilité ;

DE DESIGNER ainsi qu'il suit ses représentants au sein de cette commission.

1.	Francs BAPTISTE
2.	Hugues CHATEAUBON
3.	Yves QUIQUEREZ
4.	Olivia RAMOUTAR-BADAL (suppléante)

DONNE tout pouvoir au maire pour l'exécution de cette délibération.

Affaire N°03 : Subventions aux associations, présentée par madame Liliane MALACQUIS

Le maire annonce le point et donne la parole à Madame Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN. Elle explique qu'en sa qualité de présidente et membre d'association, ne pas pouvoir participer ni au débat ni au vote. Elle se retire donc avant l'examen de l'affaire.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire demande à Madame Liliane MALACQUIS de présenter ce point. Madame Liliane MALACQUIS rappelle que le 28 juillet 2022, les commissions vie associative, culture et sport, enfance, éducation et solidarité se sont réunies sous sa présidence.

Elle explique qu'il s'agissait de donner un avis sur les dossiers de demande de subventions des associations dans le cadre de deux appels à projets :

- Un appel à projets « actions éducatives » (dans le cadre des activités de la pause méridienne)
- Un appel à projets « subvention aux associations »

Elle précise que le compte rendu de la réunion comportant le détail des activités réalisées par les associations a été transmis aux élus.

Madame MALACQUIS attire l'attention sur l'effort financier consenti par la collectivité, puisque l'enveloppe dédiée sur 2022 est de 200 000 €.

Cependant, elle fait remarquer que la somme allouée aux associations est de 201 700 €.

Elle précise qu'à cette somme doit être aussi ajoutée la prise en charge d'une étape du tour junior de cyclisme pour 3 500 €.

Ce qui fait un dépassement de budget de 4 500 €.

Les membres des commissions ont proposé la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS DEMANDEES €	SUBVENTIONS ACCORDEES €
KONTAKAZ	9 000 €	7 500 €
LES BONS AMIS	5 400 €	4 500 €
EN SCÈNE NATURE TERRE HAPPY	20 000 €	3 150 €
DYNAMIC 3 A	11 850 €	11 850 €
BLUES ROLLERS GWADLOUP	10 000 €	5 700 €
ASSOCIATION GRAINE D'AMOUR	8 800 €	5 700 €

Madame MALACQUIS explique que lors de l'examen des dossiers de demande de subventions, l'association REZYLIANS qui œuvre dans le cadre de l'environnement n'a pas été retenue. Aussi pour permettre à cette association de poursuivre ses actions, les membres du groupe majoritaire ont proposé de lui octroyer la somme de 1000 €.

Le montant des subventions proposé pour le VCS et le VCD a été réduit chacun de 500 €, permettant ainsi de rester dans l'enveloppe qui est déjà dépassée.

Elle décline comme suit la répartition proposée pour l'appel à projets « subventions aux associations » :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS DEMANDEES	SUBVENTIONS ACCORDEES
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE JUVENTUS DE SAINTE-ANNE	20 000 €	18 000 €
KONTAKAZ	14 808 €	5 000 €
INTREPIDE FUTSAL CLUB DE SAINTE-ANNE	1 000 €	800 €
CANON FUTSAL CLUB	500 €	500 €
K'ARTayib	14 000 €	1 500 €
SONGE SA	5 550 €	1500 €
COMITE D'ANIMATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	34 000 €	32 000 €
JEUNE INNOVATION SOCIALE ET CULTURELLE	15 500 €	8 000 €
KAN'NIDA	5 000 €	3 000 €
ASSOCIATION DE BŒUFS TIRANTS LE VOLCAN DE SAINTE ANNE	5 000 €	2 500 €
VELO-CLUB SAINTANNAIS	40 000 €	30 500 €
MOTO RACING TEAM 2V	4 000 €	1 500 €
KITESURF GUADELOUPE	14 500 €	5 500 €
AVENTURE NAUTIQUE DE SAINTE ANNE	45 000 €	45 000 €
ATHLETIC-CLUB DE SAINTE-ANNE (A.C.S.A.)	20 000 €	2 500 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DOUVILLIEN VELO CLUB DOUVILLIEN	6 000 €	2 000 €
CADENCES ET TRADITIONS	3 000 €	2 500 €
REZYLIANS	3 100 €	1 000 €

Interventions

M. Yann CERANTON (Directeur de la direction Vie des Quartiers) Précise que le montant de 45000 euros alloué à l'ANASA intervient dans le cadre d'un projet sur la route du rhum pour un montant budget total de 450 000 euros de subvention. Celui du VCS est dans le cadre d'un contrat d'objectif et de moyens sur 3 ans.

Mme Nicole SOLVAR-SINIVASSIN

Dit comprendre le montant de la subvention allouée au VCS et à l'ANASA. Mais relève une incohérence dans le cas du CASC (34 000 demandé et 32 000 accordé). Elle souhaite avoir des explications.

M. Yann CERANTON

Le CASC est l'association qui supporte l'organisation du festival de Gwo-Ka.

Petite précision concernant l'ANASA : les 45 000 ne sont pas seulement pour l'organisation du village. On a dû renforcer l'accompagnement de la collectivité par rapport au contrat d'objectifs que nous avons avec l'ANASA et exceptionnellement par rapport à l'organisation du village route du rhum cette année.

Pour le CASC, les 32 000 euros interviennent parce qu'ils avaient la prise en charge cette année d'un certain nombre de dépenses dont la scène dans l'organisation du festival de Gwo-Ka.

Mme Nicole SOLVAR-SINIVASSIN

Elle souhaite connaître les critères qui ont été pris en compte pour calculer le montant des subventions accordées. Est-ce la pertinence du projet ? Est-ce le budget ? Tout en sachant que c'est important de pouvoir accompagner les associations car elles animent la vie de la cité, et qu'en conséquence, il faudrait les encourager.

M. Yann CERANTON

C'est vrai qu'il y a des critères. Cela peut paraître arbitraire. La collectivité ne finance pas le fonctionnement d'associations sur le territoire dans la mesure où nous n'avons pas d'associations ou

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

très peu dans la ville qui soient sportives, qui soient culturelles répertoriées et qui aient des charges de fonctionnement conséquentes (salarié, loyer etc...).

La collectivité finance essentiellement les actions. Les associations ont un dossier de demande de subvention à compléter. Ces dossiers sont composés de pièces justificatives, de fiches actions, avec un budget prévisionnel, des bilans d'activités qui permettent d'évaluer les réalisations et faire une estimation des coûts de réalisation. Sur la base de ces éléments, les administratifs font des propositions et ce sont les élus qui vont arbitrer sur le montant à allouer.

M. Patrick GALAS

« Je voudrais juste avant, vous faire part un peu de ma tristesse, car j'ai assisté à un spectacle honteux.

Je crois que la population de Sainte-Anne depuis fort longtemps attend des actions. Malheureusement la population est dans la désespérance. Et aujourd'hui, plutôt que de se mettre au travail pour porter des réponses aux préoccupations de la population, je constate qu'ils mènent la politique de la chaise vide.

La politique de la chaise vide, par définition, ce n'est jamais une bonne politique.

Maintenant concernant effectivement le dossier de subvention : je voudrais juste comprendre :

Je constate qu'entre la demande et ce que vous avez octroyé, c'est à peu près 66 % que vous avez octroyé. Je ne comprends pas pourquoi l'association ACSA qui mène une politique me semble-t-il sérieuse, n'a eu que 12,6 % ? »

M. Yann CERANTON

En toute transparence : l'ACSA nous doit des justificatifs.

M. Alain CUIRASSIER

Deux questions :

La 1^{ère}: les subventions attribuées à la pause méridienne, sont-elles différentes des subventions attribuées ordinairement ?

La 2^{ème} : la liste des associations à qui on a attribué des subventions. Je voudrais savoir est-ce que toutes ces associations sont basées sur le territoire de la ville de Sainte-Anne ?

M. Yann CERANTON

La domiciliation n'est pas le facteur déterminant dans l'attribution des subventions, c'est l'intérêt public local : savoir que ça va servir les intérêts des habitants.

L'appel à projet des associations dans le cadre de la pause méridienne est un peu différent parce que le cadre est spécifique. Les associations proposent des initiatives, et on doit pouvoir évaluer le projet sur des critères qui permettent de déterminer la sécurité des activités proposées aux enfants (le diplôme des animateurs qui ont proposé le type d'activité, lequel garantit la sécurité des enfants). Et en plus, il va rentrer très certainement comme cela a déjà été le cas, dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT). Donc il viendra dans la stratégie globale d'animation de la collectivité à destination des publics.

M. Sébastien GAUTHIER

Je suis totalement consterné par ce que j'ai vu tout à l'heure. Vraiment, c'est désolant de voir que les élus qui sont représentés ne sont pas présents. Mais c'est comme ça : c'est la démocratie.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Premièrement : Monsieur le maire, ce serait très bien qu'on puisse aussi innover dans l'approche par rapport aux subventions. Il aurait été bien qu'on puisse avoir des thématiques qui soient spécifiques chaque année. Des thématiques autour par exemple de la culture, l'environnement, la solidarité.

Si je comprends bien, les associations font leur demande, et la collectivité leur attribue la subvention en fonction de leurs projets ? Mais il aurait été bien aussi que la ville ait des objectifs. Et voir qu'il y ait une partie de la subvention qui puisse être associée à ces objectifs de la ville, et qu'en fonction de l'appel à projets de la ville, les associations répondent à ces objectifs. Donc aujourd'hui, que nous avons un nouveau maire, je pense qu'il faut qu'il y ait aussi une nouvelle politique. Donc ça c'est une chose que je pense qu'on pourrait proposer dans le futur

Deuxièmement : c'est concernant l'alliance qu'on pourrait avoir aussi avec la CARL. Il faut savoir qu'aujourd'hui, nous avons un déficit en matière d'insertion et je crois qu'il est opportun de saisir cette opportunité et de travailler avec la CARL concernant l'insertion. Il est temps que cessent ces histoires je dirais de « couteau tiré ». La population veut qu'on soit au travail. Donc je crois que ce qu'on appelle le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E) doit être mis en place. Je pense que ma collègue doit savoir à quel point en est ce dossier et que la ville de Sainte-Anne puisse apporter ses actions pour qu'on ait aussi des associations qui soient tournées vers l'insertion et qui puissent aussi participer à développer l'insertion au sein de la ville de Sainte-Anne.

Monsieur le Maire, je vous encourage aussi à travailler sérieusement avec la CARL pour développer notre territoire Sainte-Anne.

Le Maire

Je prends acte de vos réflexions. Je suis assez sensible à tout ça. Comme je l'ai toujours dit : nous devons travailler pour l'intérêt de nos populations.

La commission culture et sports aura à mener ensemble des réflexions sur cette affaire.

M. Yann CERANTON

1^{ère} chose : Pour que l'association soit subventionnée, il faut que l'initiative vienne de la part de l'Association. Donc le cadrage doit être relativement limité, sinon on passe du côté de ce qu'on appelle la commande publique. Mais on peut encadrer dans ce qu'on appelle, un appel à projets comme on le fait déjà dans une note de cadrage.

2^{ème} chose : c'est concernant la démarche en matière d'insertion. Ce n'est malheureusement pas la compétence de la ville. C'est la compétence de l'interco. Mais nous y sommes associés à travers l'élaboration du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E).

Et en tout cas, les services sont à la disposition du Conseil municipal pour faire des propositions en ce sens.

Mme Nicole SOLVAR-SINIVASSIN

Je remercie mon collègue Sébastien Gauthier d'avoir fait allusion au Plan local pour l'insertion et l'Emploi. Effectivement à la CARL, nous avons entamé un appel à projets, nous avons soumissionné un cabinet d'études sur le plan local d'insertion. Donc le projet est en cours et c'est vrai que la présentation a été faite aux différentes communes membres de la CARL. Je ne demande que cela : qu'on emboîte le pas, qu'on en parle, qu'on travaille ensemble pour l'intérêt de Sainte-Anne et de la communauté d'agglomération. Je ne souhaite que cela.

Le MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers collègues, s'il n'y a pas d'autres interventions, l'affaire est soumise aux voix.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION

Le Conseil Municipal ;

Ouï le maire en son exposé ;

Après discussion ;

A l'unanimité des membres présents et représentés ;

DECIDE d'allouer une subvention aux associations suivantes comme suit :

Appel à projet « actions éducatives »

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES €
KONTAKAZ	7 500 €
LES BONS AMIS	4 500 €
EN SCÈNE NATURE TERRE HAPPY	3 150 €
DYNAMIC 3 A	11 850 €
BLUES ROLLERS GWADLOUP	5 700 €
ASSOCIATION GRAINE D'AMOUR	5 700 €

Appel à projets « subventions aux associations »

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE JUVENTUS DE SAINTE-ANNE	18 000 €
KONTAKAZ	5 000 €
INTREPIDE FUTSAL CLUB DE SAINTE-ANNE	800 €
CANON FUTSAL CLUB	500 €
K'ARTayib	1 500 €
SONGE SA	1500 €
COMITE D'ANIMATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	32 000 €
JEUNE INNOVATION SOCIALE ET CULTURELLE	8 000 €
KAN'NIDA	3 000 €
ASSOCIATION DE BŒUFS TIRANTS LE VOLCAN DE SAINTE ANNE	2 500 €
VELO-CLUB SAINTANNAIS	30 500 €
MOTO RACING TEAM 2V	1 500 €
KITESURF GUADELOUPE	5 500 €
AVENTURE NAUTIQUE DE SAINTE ANNE	45 000 €
ATHLETIC-CLUB DE SAINTE-ANNE (A.C.S.A.)	2 500 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DOUVILLIEN	2 000 €
VELO CLUB DOUVILLIEN	
CADENCES ET TRADITIONS	2 500 €
REZYLIANS	1 000 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRECISE que le versement de ces subventions sera soumis à la signature d'une convention qui rendra obligatoire la remise d'un compte-rendu d'exécution par chaque association bénéficiaire d'une aide les six (6) mois suivant la fin de l'exercice en cours. La ville se réserve également le droit de procéder à d'éventuels contrôles de l'utilisation de son concours financier.

Affaire n°04 : Avenant à la garantie d'emprunt de la ville accordée à la Société Immobilière de la Guadeloupe (SIG)

Le maire, Monsieur Francis BAPTISTE invite M. Florent CHARIN, Directeur Général des Services par intérim, à présenter l'affaire suivante.

M. Florent CHARIN (DGS par intérim)

La ville avait accordé à la SIG en 2019 sa garantie pour deux emprunts. Il se trouve que la SIG a renégocié les conditions de l'emprunt. Cette renégociation nécessite que la ville délibère pour valider les nouvelles conditions, sachant que ces nouvelles conditions sont plus avantageuses pour la ville, puisque la renégociation porte sur le montant et la durée restante de l'emprunt. Pour pouvoir permettre à la SIG de compléter son dossier auprès de l'organisme bancaire, cette délibération s'impose, juste pour modifier les conditions de taux de l'emprunt.

Interventions :

M. Jacques KANCEL

Rappelle qu'il a déjà eu l'occasion ici même de définir sa position sur cette affaire de garantie aux bailleurs. Mais compte tenu que le DGS par intérim a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle demande : ça a été voté déjà, et qu'il s'agit de réajustement de taux, il allait déborder sur cette problématique.

1^{ère} chose : Il déclare : « Je crois que c'est un dispositif qui s'appuie sur la mixité sociale. Et quand on observe la réalité sociale de notre pays, je ne pense pas que ces problématiques soient véritablement visibles. Ce qui serait bien à Sainte-Anne, c'est de mettre ces logements sociaux dans les hauteurs de Fond-Thézan, ou à Le Helleux.

Encore une fois, c'est une loi qui est collée de la France à ici. Ce n'est pas le lieu du débat, peut être direz-vous. Mais nous sommes une assemblée politique : rien ne nous empêche, commune de Sainte-Anne d'initier ce débat, de transmettre aux députés, à l'association des maires de Guadeloupe, qui pourrait introduire cette problématique.

2^{ème} chose : il déclare :

« La garantie d'emprunt signifie bien qu'en cas de défaillance de l'emprunteur, le garant paie ! D'après ce que j'ai compris, c'est arrivé une ou deux fois et qu'il y aurait même un dispositif mis en place, pour se substituer à nous. Il faut noter que ce sont de fortes sommes et cela pèse potentiellement sur le budget communal. Il y a un engagement quand on signe une garantie. On s'engage à payer véritablement. Pourquoi ne pas penser à une garantie d'hypothèque par exemple ? En tout cas : ce n'est pas ici qu'on fera le débat. »

Troisième chose : le comportement des bailleurs :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

« Il y a quand même un cahier des charges ?! A Poirier, il y a pratiquement 250 logements ! Qu'ont fait les bailleurs en termes d'aménagement ? d'infrastructures ? pour le sport, la culture en tous cas pour la socialisation de ces 250 familles ?! En termes de règlement des eaux usées ? Alors qu'il y a un gros problème de secteur-là. Je sais que le maire bénéficie en contrepartie d'un pourcentage de logements (15 ou 20 %) qu'il redistribuera. Mais par rapport aux problèmes réels, il faut réfléchir et faire des propositions aux bailleurs. Ils ont créé toutes les conditions de développement de ghettoïsation. Ce sont 250 personnes qui arrivent à Poirier qui est un quartier paisible, (je ne dis pas qu'ils ne doivent pas venir), il y aura des affrontements s'il n'y a pas de conditions de cohésion sociale, des espaces de vie, qui permettent à ces populations primo-arrivant là et ceux qui y habitent, de cohabiter. J'appelle monsieur le maire de mes vœux que nous puissions évoluer et prendre l'habitude ensemble de réfléchir et produire ».

M. Lucien GALVANI

Partage le point de vue de monsieur KANCEL

1^{ère} chose :

Nous sommes devant un aspect juridique que nous ne pouvons contester : c'est la loi.

2^{ème} chose :

Les collectivités, les communes vont être soulagées car c'est une compétence qui revient désormais aux EPCI. Donc en ce qui nous concerne, à la CARL. Je laisse la parole à monsieur Florent CHARIN directeur général des services par intérim pour nous donner quelques éléments. Cela ne veut pas dire du tout que nous n'allons pas encadrer la réflexion sur ce problème ».

M. Florent CHARIN

« Les intercommunalités ont trois catégories de compétences :

1. compétences obligatoires,
2. compétences facultatives,
3. compétences optionnelles.

La CARL dans ses statuts a précisé en compétence optionnelle, la garantie d'emprunt pour le fond social. Dès lors que la compétence est inscrite aux statuts de l'intercommunalité, la commune est dessaisie de la compétence qui est exercée au niveau de l'intercommunalité.

Par rapport aux éléments apportés par l'élu monsieur KANCEL, pour vous dire en gros que la problématique de la garantie d'emprunt est une problématique qui comme l'a dit monsieur Lucien GALVANI est législative, car le législateur a même prévu de sanctionner les collectivités qui ne remplissent pas un certain nombre de conditions en matière de logement social. D'ailleurs la ville de Sainte-Anne chaque année paie des pénalités pour insuffisance, ne répondant pas aux objectifs de logement social.

L'autre aspect de la question du logement social est la mixité sociale pour pouvoir éviter qu'il y ait des ghettos créés par le rassemblement en un lieu unique de logements sociaux. Il faut travailler sur la mixité sociale pour pouvoir faire cohabiter plusieurs catégories sociales ce qui éviterait les désagréments que créent les blocs de logements sociaux.

Ce sont des orientations qui ne peuvent être prises qu'au travers des documents d'urbanisme. Ce sont des documents qui doivent être bien travaillés au sein des commissions où les orientations purement politiques doivent être clairement affichées de façon à bien maîtriser le territoire ».

M. Jacques KANCEL

« Combien de logements sociaux qui manquent à la commune pour ne plus être pénalisée ? Il ne s'agit pas de boucher des trous pour échapper aux pénalités. »

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Florent CHARIN

« Peut-être que ce sont les critères qui sont posés dans la loi et la manière dont les logements sont recensés qui peuvent poser des difficultés ? Peut-être que la ville a suffisamment, voir plus de logements sociaux? »

M. Lucien GALVANI

« Une mamie, une personne qui a un logement à Douville, ou à Bois de Lomard, ou au Helleux qui a une tout petite maison et qui l'aménage, qui s'organise pour que ce soit une maison neuve. Qui dit que ce n'est pas un LS ? Socialement, c'est cette personne qui a fait des efforts pour pouvoir aménager sa maison ? Il y a des aides sociales qui sont attribuées pour ces travaux-là ! Mais ces maisons ne sont pas recensées et répertoriées dans les logements sociaux. Les lois comme a dit Jacques, sont des lois qui sont faites d'une manière générale à l'échelle nationale qui ne prennent pas en compte le vécu, la réalité de nos territoires. Les territoires de l'Outre-mer n'ont pas le même vécu. Une ville comme Sainte-Anne de 25 000 habitants n'a rien à voir avec une ville de la métropole qui a 25 000 habitants ! Or, on nous impose des obligations qui ne nous conviennent pas du tout. Voilà un point à mettre au prochain débat à venir. »

M. Alain CUIRASSIER

« Malheureusement, le député est parti : il ne peut même pas entendre cela. »

Le Maire

« Chers collègues, c'est un vrai sujet ! Car on ne peut pas s'adapter avec autant de particularités dans l'Outre-mer ! Quand je vois l'espace autour de ces bâtiments-là : Ce sont des bâtiments tout neuf et quelques années après, ce sont de petits ghettos. Tout cela est regrettable, même si le maire a quelques options pour le logement social. Par conséquent, il faut que nous menions un combat et un débat au niveau des institutions comme l'Association des Maires de Guadeloupe ».

M. Georges NARDIN

Porte une précision sur le terme logements sociaux.

« Nous avons exactement 20% de logements sociaux. Les autres sont des logements en résidentiel. C'est vrai que le bailleur fait bien. Effectivement, une partie des habitants est accompagnée par la CAF et l'autre partie, ce sont des personnes qui travaillent qui rentrent dans ces logements-là ».

Le Maire

« Le collègue NARDIN participe aux commissions : il s'y connaît.
S'il n'y a pas de questions, on passe au vote ».

DECISION

Le conseil municipal ;

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu les délibérations numéros 3 et 4 relatives aux garanties des emprunts accordées par la collectivité à la SIG pour des prêts CDC ;

Vu la présente garantie sollicitée dans les conditions jointes en annexe ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après discussion ;

DECIDE :

A l'unanimité des membres présents et représentés ;

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières de la(des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 08/12/2021 est de 0,50 % ;

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Affaire n°06 : Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral.

Le Maire demande à M. Gary PISIOU de présenter l'affaire **M. Gary PISIOU**

Le conservatoire du littoral veut pouvoir étendre son périmètre d'intervention. Actuellement, le conservatoire du littoral sur la ville de Sainte-Anne, exerce la fonction de protection du site s'étendant de Bois-Jolan jusqu'à la Pointe du Helleux, c'est-à-dire Anse à la barque. Il exerce des missions de reboisement, de confortement de la zone. Et dans ce cadre, il veut en continuité avec les zones adjacentes à celles-là, pouvoir étendre leur périmètre et pouvoir protéger aussi ces zones. Ce sont des zones qui vont permettre d'avoir une continuité paysagère ; une continuité de la faune et de la flore qui ne s'arrêtent pas aux limites du périmètre qu'on a fixé, car elles sont plus grandes. Au vu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

des retours d'expériences et de la nécessité de préserver de plus grandes zones, il émet le souhait que la ville puisse voter favorablement ce projet d'extension.

Monsieur PISIOU énumère les zones qui ont été ciblées par le conservatoire du littoral et qui font partie de ce périmètre :

1^{ère} Zone :

Au niveau du Castaing, entre Castaing et Ffrench au niveau de la station d'épuration. C'est une zone classée naturelle.

Toutes les demandes du conservatoire sur l'extension du périmètre concernent des zones classées naturelles agricoles. Certaines de ces zones appartiennent à la ville, d'autres à l'Etat et certaines à des particuliers. Il faut savoir qu'une fois que la ville aura délibéré, le conservatoire du littoral rentrera en contact avec chaque propriétaire : que ce soit la ville, l'Etat ou les particuliers, et leur adressera une demande pour pouvoir acquérir ces biens. Ces propriétaires auront la possibilité d'accepter ou de refuser de vendre le terrain.

La 1^{ère} zone je vous disais se situe au niveau de la station d'épuration juste de l'autre côté de la nationale par rapport au site de Castaing.

2^{ème} Zone :

Elle concerne la bande sableuse de l'Anse de Bellay qui est un terrain qui appartient actuellement à l'Etat et qui pour le moment n'a pas de plan ni d'organisation de préservation.

3^{ème} Zone

C'est la bande sableuse de la page de Gros sable qui elle aussi n'est pas encore incluse dans le périmètre de préservation du conservatoire du littoral.

4^{ème} Zone

Tout le long de la rivière de l'Anse à la barque, qui est une zone lacustre qui ne fait pas encore l'objet de préservation alors que cette zone représente un enjeu très important en termes de protection de la faune et de la biodiversité, parce que, sur la zone de Bois-Jolan jusqu'à l'Anse à la Barque, pendant les périodes de migration, on a énormément d'oiseaux protégés qui viennent nicher sur le territoire. Vous pouvez les observer de la période allant de mars à septembre, notamment les oiseaux très rares comme les canards du Canada qui viennent nicher au mois d'avril.

Interventions :

Mme Ketty LOMBION-COURIOL

Revient sur le départ des élus de la séance et déclare déplorer cet acte qu'elle qualifie de « déjà vu », de « copier-coller ».

Elle interroge : Que vont-ils faire sur le littoral ? Est-ce que cela ne va pas entraver la libre circulation des utilisateurs de la plage ?

M. Gary PISIOU

On a une zone allant de Bois-Jolan jusqu'au Helleux qui est à préserver. Une zone où on a actuellement une faune et une flore qui sont très développées. Il y a déjà eu un premier périmètre qui a été placé sous la surveillance du conservatoire du littoral et qui a commencé les opérations à la fin des années 1990. On a pu constater : du reboisement, de la protection de certains crabes qui se sont développés. Et dans ce cadre-là, fort de cette expérience qui est une réussite. On peut comparer les photos satellites des années fin 1990 à celles de 2022, vous verrez que la zone s'est très bien reconstruite et qui est actuellement préservée. Chaque année, le conservatoire du littoral de concert

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

avec la ville, mettent des opérations de sensibilisation de préservation des sites, des opérations de travaux. Actuellement il y a une qui va commencer sous quinzaine toujours sur cette zone-là où il y aura une plantation d'arbres endémiques pour pouvoir conforter ces sites qui sont quand même confrontés à des aléas climatiques, aléas d'incivilités de la part de pas mal de personnes qui n'ont pas conscience de la valeur de ces sites. De par ce retour d'expérience, le conservatoire du littoral souhaite étendre son utilisation de ces moyens et avec la ville pour pouvoir faire la même chose sur les sites contigus aux sites déjà existants. J'ai énuméré les zones concernées. Il veut amener le même procédé.

Concernant le cheminement piéton : Si on veut pouvoir préserver ces zones-là, l'anthropisation, c'est-à-dire le fait que les gens déambulent sur des zones protégées, porte atteinte à ces zones. C'est pour cela que les sentiers des littoraux ont été créés et sont balisés. Dans le même cadre, il y aura les sentiers balisés, créés où les personnes pourront déambuler tout en préservant les espaces autour, qui ont vraiment la nécessité à être protégé.

M. Sébastien GAUTHIER

Souhaite comprendre le lien entre le conservatoire du littoral et la ville de Sainte-Anne.

1^{er} point :

La ville a signé une convention de gestion avec le conservatoire du littoral. Théoriquement les projets doivent être portés par la ville de Sainte-Anne ou par le conservatoire du littoral. S'il y a une convention de gestion, il me semble que c'est la ville qui doit porter le projet.

2^{ème} point :

Il y a la case de la biodiversité qui est installée sur le site. D'ailleurs ce matin, j'ai informé le maire de l'échouage d'une tortue marine sur le littoral. Ensuite, nous avons l'espace à côté de la mangrove, là où il y a le petit pont totalement détruit, il y a aussi les animations pédagogiques. On amène les enfants au niveau de la mangrove, on ne peut pas aller plus loin parce qu'il y a tout l'espace qui est détruit par rapport au petit pont. Qu'est-ce qui est fait par rapport à tout cela : est-ce que c'est le conservatoire du littoral ? Ou est-ce que c'est la commune ? Aujourd'hui il y a des problématiques. Je veux bien qu'on puisse étendre. Mais si on ne règle pas les problématiques actuelles : je ne comprends pas où est l'intérêt. Et je veux comprendre les compétences de chacun parce que là, j'ai l'impression qu'il y a un enchevêtrement de compétences, et on ne sait pas qui fait quoi.

M. Gary PISIOU

Il y a le périmètre actuel qui appartient au conservatoire du littoral, sur lequel il y a une convention de gestion où la ville travaille avec le conservatoire du littoral pour pouvoir préserver ces sites. Le périmètre d'extension c'est pour que le conservatoire du littoral puisse acquérir de nouveaux sites pour pouvoir les protéger. Après, il y aura une discussion entre le conservatoire du littoral et la ville pour conventionner et gérer ces sites ; Vous avez pris pour exemple le site de Bois-Jolan, sur lequel la ville et le conservatoire du littoral et d'autres partenaires tel que l'ONF, travaillent . Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a eu des actions et des infrastructures qui ont été installées dans un premier temps. Il faut après tirer constats : est-ce que les infrastructures étaient pertinentes ? Est-ce qu'elles apportaient une plus-value ? Est-ce qu'elles préservaient la faune et la flore en bon état ? Tirer ces conclusions- là et après partir sur des projets. Actuellement on mène un projet avec l'OFB et le conservatoire du littoral qui s'appelle le projet MobBiodiv pour une préservation des sites – 5 sites sur la zone allant de Bois-Jolan à l'Anse à la barque. Ils font l'objet de travaux, de protection des sites existant et font aussi l'objet de confortement. Malheureusement, ce qu'on constate avec le retour d'expérience, c'est que les sites subissent énormément de dégradation et d'incivilités de par des personnes qui sont sur le site. On a fait des investissements sur le site, malheureusement, tout le monde n'en prend pas soin et on doit les renouveler au fur et à mesure. Mais avec le retour d'expérience, la décision qui a été prise : faire des infrastructures si la population ne prend pas conscience de leur utilité et leur bien fondé, on se retrouve à nouveau avec des dégradations. C'est pourquoi il y a un volet au niveau des écoles, des associations pour que tout le monde puisse prendre conscience de ce bien fondé et de cette utilité- là pour que les futures infrastructures soient

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

préservées et respectées par tout un chacun.

M. Patrick GALAS

Je voulais simplement vous dire que je voterai contre cela, car il n'est pas admissible qu'on puisse dépouiller les villes comme cela !

Or, le conservatoire du littoral, je ne sais pas pourquoi, ne s'occupe pas des sargasses. Laisse les sargasses pour la ville. Mais s'occupe des espaces à aménager. La ville est en capacité aussi d'aménager, de gérer ces espaces-là en respectant tout ce qui a à respecter pour l'environnement. Moi je suis fortement contre cela. Il faut arrêter de dépouiller les villes. Il faut au contraire aménager les villes ! Et nous avons les possibilités et les capacités de le faire !

M. Jacques KANCEL

Je partage en partie les interrogations de M. Sébastien GAUTHIER, je n'irai pas jusqu'à GALAS, mais je comprends également qu'il puisse y avoir certaines interrogations. Je suis absolument pour la protection du littoral, de la biodiversité.

Mais j'aimerais que la population par le biais de ses élus, les associations, participent pleinement à ces actions. Vous l'avez dit monsieur le directeur, en parlant de dégradations et d'actes d'incivilités, qu'il y a un travail d'éducation à faire. On entend ça mais on ne voit pas ce travail. Au niveau des écoles par exemple, surtout s'il faut commencer par les enfants. Le volet éducatif n'est pas tellement mis en exergue. Il faut aussi tenir compte tout en protégeant le littoral, tout en protégeant la biodiversité, d'un certain nombre de pratiques culturelles, « nos us et coutumes ». Nos compatriotes et pas que, commettent des dégradations. Mais cela passe par l'éducation, un travail permanent.

Cela passe par associer la population aux directives du conservatoire du littoral. On a l'impression que le conservatoire dit donner moi la possibilité d'extension et dès que ce sera étendu je vous dirai ce qu'il faut faire.

Mon vœu est que nous soyons pleinement associés, non pas seulement par un vote car c'est légal, mais par un débat au niveau de la population, au niveau des associations ; que nous soyons confrontés aux experts du conservatoire du littoral pour qu'ils nous expliquent et que nous puissions leur dire nos attentes. Je suis pour la protection du littoral, mais j'aimerais que les pratiques changent, qu'il y ait une démocratisation des relations entre nous qui représentons la population, et ces experts du conservatoire du littoral.

M. Gary PISIOU

Vous apportez de l'eau au moulin puisque la collectivité a créé une équipe dédiée au littoral il y a quelques mois, et nous travaillons avec les écoles.

En avril, on a monté une équipe. Entre avril et juin, pas moins de 5 écoles ont visité les sites en partenariat avec le conservatoire du littoral, l'ONF pour faire des visites pédagogiques où on leur a expliqué l'intérêt de la protection. On leur a montré les différents types d'arbres, d'arbustes, de plantes rampantes servant à protéger le littoral, à les identifier et savoir comment les conserver. On a même pu faire des plantations.

Le but est de pouvoir avec les associations, travailler de concert avec toutes les instances qui s'occupent du littoral. On a déjà fait des réunions. Et vous parlez de l'aspect technique et explicatif du conservatoire du littoral : nous avons déjà fait des réunions avec le public.

M. Sébastien GAUTHIER

Aimerait savoir si des associations de Sainte-Anne telle Rézyliens avaient été associées au projet et à y participer pour trouver des projets, des moyens qui leur permettraient de financer leurs actions ?

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Gary PISIOU

Il faut comprendre que la préservation de la zone fait partie d'un projet global, appelé le plan de gestion de la zone. Ce plan de gestion se décline en plusieurs fiches actions. Pour pouvoir mettre en place ces fiches d'actions, il faut pouvoir contacter les partenaires et après chercher les sources de financements pour pouvoir les mener à bien. On a pu bénéficier lors de l'appel à projet MobBioDiv, d'une opportunité pour la ville de pouvoir solliciter des fonds pour mener les fiches actions. Il faut savoir sur la zone, il y a 32 fiches actions. Et grâce à l'appel à projets, MobBioDiv, on va pouvoir réaliser 4 fiches actions sur les 32. Chaque fois qu'on va pouvoir réaliser des fiches d'actions, on va prévenir les partenaires concernés par ces fiches actions pour pouvoir chercher des financements et mener à bien ces actions.

Le Maire

M. PISIOU l'a bien expliqué : nous sommes impliqués.

Il y a à peine deux semaines, nous avons participé à une réunion avec l'ONF, avec les associations.

D'ailleurs au prochain conseil municipal, nous aurons à mettre en place cette commission et permettre ainsi aux collègues de s'investir et participer. C'est cela notre rôle. Je vous invite au sein de ce conseil à aller dans ce schéma.

Il y a l'érosion, le trait de côtes. Nous avons des problèmes sur Bois-Jolan. Donc, il faut de plus en plus que notre population et les associations soient impliquées. Je suis dans ce schéma-là.

Mme Evelyne CHERAL-VACHER

« Je suis partante pour qu'on puisse protéger le littoral. Un exemple concret : sur le littoral de Bois-Jolan, la falaise commence à fissurer à cause de l'érosion. Il y a la biodiversité qui commence à perdre sa force. Les arbres ont été coupés par les habitants qui n'habitent pas loin. Si l'ONF, le Conservatoire du littoral ne prennent pas cela en mains, en partenariat avec la mairie, je crois que tôt ou tard on aura les mêmes problèmes qu'en métropole dans les villes là où il y a énormément de tempêtes où lorsqu'il pleut la mer rentre dans les habitations.

Le maire a rappelé que la collectivité a organisé une réunion publique à laquelle les associations et le public avaient été invités à participer. Une nouvelle réunion sera organisée avec les habitants du littoral du côté de Le Helleux, de Ffrench, de manière à travailler en synergie et qu'ils comprennent le bien fondé du travail en leur intérêt personnel.

Je profite de l'occasion pour dire que je ne peux pas rester la bouche fermée et d'entendre et de voir des responsables qui votent les lois, des personnes responsables qui ont été élues au niveau du conseil départemental, où des gens souffrent énormément, où la population ce qu'elle attend, c'est d'avoir de l'eau qui coule dans leur robinet, c'est d'avoir des encombrants qui sortent devant leurs maisons, c'est de voir leurs enfants qui lorsqu'ils sont assis dans une salle de classe, que la commune prend toutes ses responsabilités !

Je crois et savoir clairement qu'un maire ne doit pas être désigné, mais qu'un maire doit être élu par un vote démocratique ! Et je crois fermement que c'est ce qui a été fait !

Lorsqu'on est prêt, on travaille pour la population qu'on aime. Lorsqu'on veut que sa population avance dans la vie, on n'agit pas comme des enfants. Il y a toujours un gagnant et un perdant. Il est vrai que le perdant souffre. Cependant, lorsqu'on doit lever la tête et regarder comment sa population souffre, on doit dire : pourquoi ne pas se mettre ensemble et travailler ? La moisson est grande.

J'invite tous mes collègues avec qui j'ai travaillé depuis très longtemps et qui sont en train de mener une situation critique envers une population qui souffre, de revenir à la raison et de mettre l'amour au centre de tout ! et lorsqu'il y a l'amour au centre : l'unité règne. Et nous, nous pourrions dire que

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nous aimons notre population ! »

M. Lucien GALVANI

Je comprends parfaitement les interrogations de tous les collègues qui sont intervenus sur ce dossier-là.

Et il semble bien qu'il y a eu des réunions ; des associations y ont été conviées ; des élus y ont participé. Je propose que lorsque nous avons de tel dossier qui est présenté au conseil municipal, que l'organisme en question vienne devant le conseil municipal, pour nous expliquer les tenants et aboutissants de ce projet. Le travail fait par M. PISIOU n'est pas mis en cause. Simplement, il y a des questions auxquelles monsieur PISIOU ne pourra pas répondre, mais que le conservatoire du littoral aurait pu y répondre ce soir.

Monsieur le maire, il faut que dorénavant nous prenions en compte cet aspect du problème : que les institutions, les partenaires viennent pour nous expliquer à tout le monde, la démarche qui est entreprise.

Le Maire

Nous allons travailler dans cette commission-là pour avancer.
L'affaire est soumise aux votes.

DECISION

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L322-1 du Code de l'environnement ;

Considérant la demande du Conservatoire du littoral portant sur l'extension de son périmètre d'intervention ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE :

A la majorité des membres présents et représentés ;

Abstention (01): M. Alain CUIRASSIER

Contre (02) : M. Patrick GALAS, Mme Jeannette COURIOL

Pour : (20)

Article 1 : d'émettre un avis favorable sur l'opportunité d'intervention du Conservatoire littoral concernant le périmètre proposé.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaire n°07 : Collecte/transport et épandage des algues sargasses pour l'année 2022.- Demande de subvention.

Le maire, Monsieur Francs BAPTISTE désigne madame Karine FROMAGER Directrice du pôle technique par intérim, pour présenter le point suivant :

Mme Karine FROMAGER

Comme chaque année, la commune engage des sommes considérables à la collecte, et comme chaque année, nous essayons de mobiliser l'ensemble des subventions nécessaires pour diminuer la part communale au niveau des dépenses.

La première collectivité sollicitée sera la Région qui comme chaque année, accompagne les différentes collectivités dont la commune de Sainte-Anne, à une subvention à hauteur de 40 000 euros à raison de 2 000 euros par jour sur 20 jours maximum.

Cette année l'Etat (le ministère de l'Outre-mer) par rapport au plan sargasse 2, s'engage à financer les collectivités à la collecte, qui jusque-là n'était pas fait, puisque l'Etat aidait les collectivités en matière de sargasse uniquement sur l'investissement.

Là, ils sont engagés grâce au fond qu'ils ont pu octroyer au plan sargasse 2, à la collecte. Nous avons reçu un courrier du préfet au mois de juin invitant les collectivités à faire monter leurs dépenses à participer à hauteur de 50%. Et au mois d'août, le ministère de l'Outre-mer a augmenté la participation de l'aide, passant au 1^{er} juillet à hauteur de 80%.

Donc, la délibération qui vous est proposée de prendre, consiste à faire une demande de subvention pour les dépenses déjà engagées et payées, et les dépenses à venir au titre de l'année 2022, soit à hauteur de 362 600 euros.

Avec une participation de l'Etat pour les dépenses engagées avant le 1^{er} juillet à hauteur de 50 % ;

Les dépenses engagées après le 1^{er} juillet à hauteur de 80%, règlement d'une subvention de la Région à hauteur de 40 000 euros. Ce qui porterait la part de la commune à hauteur de 80 000 euros.

Le Maire

Y a-t-il des interventions ? des questions ? Pas d'interventions, nous passons au vote :

DECISION :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant la nécessité de réduire les charges induites par la collecte, le transport et l'épandage des algues sargasses ;

Considérant l'aide de l'Etat dans le cadre du plan national de prévention et de lutte contre les sargasses ;

Considérant la participation financière de la Région Guadeloupe aux opérations de collecte, de transport et épandage des algues sargasses ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la nécessité d'ajuster le plan de financement prévisionnel afin d'identifier les financeurs et leurs participations respectives ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés ;

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le plan de financement comme ci-après :

Dépenses Hors Taxes	Participation en %	Montants
Ramassage des sargasses avant 01/07		177 800 €
Ramassage des sargasses après 01/07		184 800 €
TOTAL DEPENSES	100%	362 600€
FINANCEURS	Participation en %	Montants
<i>ETAT (dépenses avant 01/07 : 50%)</i>	<i>24,52%</i>	<i>88 900 €</i>
<i>ETAT (dépenses après 01/07 : 80%)</i>	<i>40,77%</i>	<i>147 840 €</i>
ETAT (TOTAL)	65,29%	236 740 €
Région	11,03%	40 000€
Maître d'ouvrage	23,68%	85 860€
TOTAL RECETTES	100,00%	362 600€

Article 2 : D'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Tous les rapports à l'ordre du jour ayant été examinés, le maire Francs BAPTISTE, invite à passer aux questions diverses.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES :

Sébastien GAUTHIER

Vous avez parlé de demandes de subventions d'associations qui n'auraient pas été prises en compte. Je suppose que c'est le cas de l'Intrépide de Sainte-Anne. Cela veut-il dire que prochainement sa demande sera étudiée ?

Le Maire

C'est bien cela. Sa demande sera étudiée en prochainement. On a constaté des défauts de pièces justificatives. Les associations doivent fournir les justificatifs. J'insiste. Car on sera très ferme là-dessus.

Alain CUIRASSIER :

Monsieur le maire, chers collègues,
J'ai cru comprendre ce soir, que pour travailler pour la ville de Sainte-Anne, il faut faire partie d'une majorité ! Quel spectacle désolant ! Etant donné que la ville de Sainte-Anne, a une nouvelle majorité, monsieur le maire je vous invite à travailler pour Sainte-Anne !

Il y a à Sainte-Anne monsieur le maire, un tas de petites décharges publiques qui durent depuis 4-5 ans. Je peux vous en citer quelques adresses : Quand vous entrez dans Sainte-Anne vous avez dans Fond-Thézan entre la propriété AGLAS et COMMUN - quand vous passez par Delair au niveau de la maison AKO - à la section Ffrench, la cité Ffrench.
Monsieur le maire, je voudrais sincèrement ce soir, sachant que la compétence enlèvement des déchets a été confiée à la CARL, je voudrais vous demander ce soir, de faire le nécessaire pour enlever ces petites décharges. La CARL ne fera pas ces enlèvements-là qui durent depuis 4 à 5 ans. Cela ne gêne pas la majorité qui était là avant. J'ai envie aujourd'hui monsieur le maire que cela se passe autrement à Sainte-Anne. Nous avons devant la boulangerie qui se trouve à Gissac, là aussi, une petite décharge. Est-ce qu'il ne faudrait pas penser à fixer une poubelle pour permettre aux personnes qui sont à l'arrêt de bus de jeter leurs déchets. Je voudrais monsieur le maire qu'on fasse l'effort dessus, pour commencer à sensibiliser la population afin que la propreté perdure et pour pouvoir aller vers la sanction pour ceux qui jettent à tout va leurs déchets. Au moins nous n'aurions pas eu d'investissement sur 5 ans, mais nous aurons une ville belle et propre.

Mme Nicole SOLVAR-SINIVASSIN

Mon collègue Alain CUIRASSIER, a lancé le débat par rapport aux déchets. C'est vrai que j'ai constaté ces derniers temps une prolifération d'ordures sauvages sur la commune de Sainte-Anne. Telle est l'impression de sabotage franchement. La CARL effectivement, a la compétence ramassage des déchets, mais pas de décharge sauvage. Tout ce qui est ramassage et traitement de déchets en poubelle : c'est la compétence de la CARL. Cependant, tout ce qui est insalubrité, proximité, c'est vrai : c'est la compétence communale.

Cependant, Monsieur le Maire, je vous propose en présence de mes collègues au niveau de la CARL, de prendre avec vous, de concert, des dispositions pour pouvoir vous donner un coup de main, pour qu'on puisse rétablir cette propreté sur la ville de Sainte-Anne. Tout en sachant qu'effectivement, c'est une compétence communale, la CARL peut être également à vos côtés pour un coup de fouet rapidement, pour pouvoir vous aider dans le ramassage de ces déchets sauvages qui à mon avis, ne seraient pas mis de façon innocente.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN

Concernant la question des déchets et surtout des dépôts sauvages sur Sainte Anne. Dire que cela fait 5 ans ou 6 ans que cela existe, je m'inscris en faux dans la mesure où nous avons eu de cesse, avec le service Environnement, de mettre en place des actions pour pouvoir limiter et faire en sorte qu'il y ait moins d'actes d'incivilités. J'en veux pour preuve tous les endroits identifiés, que ce soit Gissac, que ce soit Valette ou autres, nous avons, pour inverser les comportements d'incivilité, cherché à ramener la vie. C'est à dire à ramasser, récupérer ensuite planter. Et nous nous sommes rendus compte, à partir de là, qu'au fur et à mesure que nous faisons des interventions, soit les personnes ne déposaient plus au même endroit, mais elles allaient ailleurs.

Alors, quand Madame SINIVASSIN dit que la CARL peut accompagner, je veux bien croire. Mais il y a peut-être des défaillances au niveau des organismes qui sont les prestataires qui ont la charge du ramassage.

Et je pense que la CARL en toute intelligence devrait y remédier rapidement, parce que là, il est question d'incivilité de personnes qui sortent d'autres communes et qui déposent au fur et à mesure des déchets et des encombrants ici et là.

Au niveau de la ville nous n'avons eu de cesse et la directrice en charge du service technique pourra valider ce que je dis, de faire des interventions qui ne sont pas sans

conséquences financières pour la ville. Il se trouve que les gens n'ont pas recours à la déchetterie malheureusement. Peut-être qu'il y a des actions à mener là, pour que chaque administré puisse avoir recours en fonction du type de déchet à cette déchetterie.

Il faudrait peut-être que la CARL vende cette déchetterie en collaboration avec la ville pour que nous puissions faire en sorte que Sainte-Anne devienne de plus en plus propre. Cette semaine, le quartier de Ffrench a été ce quartier où nous avons, avec les services, dû travailler.

Mais si nous voulons que Sainte-Anne soit propre, c'est une action collective entre les administrés, la ville, la CARL. Et il y a un fort taux de sensibilisation et d'éducation et d'actions à mener pour que nous puissions vivre mieux à Sainte-Anne et c'est regrettable.

Mais j'appelle solennellement à un comportement plus citoyen, que ce soit au niveau de Marly ou bien autre, en disant que Sainte-Anne est belle, mais n'en faisons pas une poubelle et faisons en sorte que, si nous avons des difficultés parce que moi je crois en la solidarité, pour pouvoir ramener jusqu'à la déchetterie nos marmites, nos réfrigérateurs que nous puissions demander de l'aide. Mais que nous ne puissions pas salir comme ça Sainte-Anne, qui est une belle ville ! Je ne peux pas laisser dire que rien ne se fait. Il y a énormément à faire. Mais pédagogiquement et méthodiquement, il nous faut agir. Parce que sinon, la commune ne pourra pas assumer financièrement.

M. Alain CUIRASSIER

J'insiste sur la chose : je ne parle pas de déchets en bennes. Je parle de tout ce qui est au sol. Si vous voulez me suivre chers collègues, je vous emmène à Ffrench, en face de la maison MIXTUR, il y a des déchets sur au moins de 10 mètres amoncelés, à Ffrench, je ne vais pas plus loin. Quant à Fond-Thézan : c'est tous les jours quand je passe à Fond-Thézan que je dis que ce n'est pas possible qu'on n'enlève pas cette plaie à Fond-Thézan. Je fais bien attention à ce que je dis : ne parle pas de déchets en bacs, de tout ce qu'on jette à côté des poubelles. Je parle des déchets au sol, ça fait plus de 4 ans que ça dure. J'insiste là-dessus.

Mme Dalila MARIE-JOSEPH

Je ne vais pas revenir sur ce que mes collègues ont dit. Je vais revenir sur la méthode. Marie-Anièce l'a très bien explicitée. Mais j'ai entendu le collègue Alain CUIRASSIER dire « nettoyons d'abord et nous allons faire le reste ensuite ».

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Je dis non : la méthode, c'est de concert. La plupart de ces déchets, de ces détritrus arrivent de l'extérieur. Les ouvriers du bâtiment sont les spécialistes. Quand ils déblaient, ils viennent jeter chez nous. Cela peut sortir de très loin. Alors là, la sanction doit être de mise. Ce n'est pas nettoyyons d'abord et après nous verrons ensuite. Que ce soient les méthodes pédagogiques et autres, nous pouvons faire tout ça de concert : c'est à dire nous nettoyyons, mais nous mettons en place la méthode pédagogique et nous mettons aussi en place la sanction.

LE MAIRE

Débat très intéressant sur l'environnement !

Je dirais que c'est vrai que nous avons installé la CARL, et je suis un élu fondateur de cette CARL où nous avons mis avec des collègues qui sont ici présents, le système, quand on a récupéré cette compétence-là. J'étais membre de la commission d'appel d'offres où nous avons attribué aux entreprises le marché pour assurer l'enlèvement des ordures ménagères, les déchets blancs et les déchets verts. On a aussi éduqué la population par des dépliants au tri sélectif. Quand on a distribué des poubelles, je m'en souviens très bien, les jaunes et les grises, et qu'on a expliqué à la population comment faire. On a fait pendant une année, je dirais, des explications au tri.

Je veux revenir dessus parce que quelquefois on a tendance à oublier.

On avait même aussi, pour les déchets verts, bien signalé que c'est tous les 15 jours à peu près, qu'on passe récupérer. Et ça a dérapé collègue SINIVASSIN, depuis la nouvelle majorité.

Alors je dirais aussi, à ma décharge, que ces entreprises ont rencontré des difficultés.

On a mis en place cette fameuse SINNOVAL qui est implantée au Moule et qui n'est pas encore en fonctionnement.

Mais je reviens sur le problème du civisme. Là, je rejoins tout à fait les collègues. Il faut savoir que la population ne respecte rien du tout. On ne peut pas mettre un gendarme ou un policier sur chaque carrefour. Je pense que nous devons nous ressaisir. Et je prends la balle au bond.

Il faut aussi que la CARL prenne ses responsabilités parce qu'il faut savoir pendant un mois et demi, on n'a pas fait de ramassage d'ordures, de déchets verts et c'est pour cela qu'on a eu ces problèmes dans des différents lotissements notamment, à Ffrench, au Helleux et consorts.

C'est vrai que la semaine dernière, ils sont passés dans d'autres quartiers et là, en tant que maire, effectivement, je vais me rapprocher de la CARL pour qu'on puisse régler cette situation. Nous sommes dans une commune balnéaire et singulièrement la CARL avec les 4 communes : Gosier, Sainte-Anne, Saint-François et la Désirade. Nous ne pouvons pas laisser comme ça, salir l'embellissement. On doit rehausser la qualité de notre environnement. Chacun doit prendre ses responsabilités, et nous devons avancer.

Je demande à Madame Karine FROMAGER de porter des précisions sur ce que la CARL a fait et les actions qui ont été menées par la ville de Sainte-Anne.

Mme Marie-Anièce MANNE-REGELAN

S'adressant à M. Alain CUIRASSIER, rappelle qu'il n'y a pas très longtemps, le Conseil municipal, a voté pour une soixantaine de corbeilles de propreté qui seront réparties sur la ville et une partie du territoire, pour permettre de collecter les déchets des visiteurs. Dit ne plus se souvenir s'il y en avait de prévu pour Gissac. Dit ne pas savoir à quel stade ça en est au niveau du marché. Mais que tout cela est en cours.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Nicole SOLVAR - SINIVASSIN

Nous parlons de la CARL. Mais il faut savoir qu'effectivement, la compétence déchet est transférée au SINNOVAL (Syndicat d'Innovation et de Valorisation des déchets) qui a déjà commencé ses activités. Le personnel de la CARL, affecté à la déchetterie est déjà transféré et donc déjà en mission au niveau de SINNOVAL.

Le Maire

SINNOVAL a eu du mal à démarrer.

Mme Nicole SOLVAR-SINIVASSIN

Vous connaissez les raisons de ces difficultés. Je ne reviendrai pas dessus.

Mme Karine FROMAGER (Directrice par intérim des services techniques)

Pour apporter d'autres éléments, juste un petit rappel réglementaire en matière de déchets.

En fait, les déchets ne s'arrêtent pas uniquement aux ordures ménagères, donc aux poubelles grises que vous avez chez vous, ni même aux poubelles jaunes. Les déchets également concernent les encombrants, les déchets verts. Hormis les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), les collectivités ont en charge tout ce panel de déchets. Il faut savoir que la compétence a été effectivement transférée à la Carl qui a ensuite créer SINNOVAL. Donc en fait, la commune est dessaisie de cette compétence. Et donc depuis le 1^{er} mai, la CARL n'assure plus certaines de ses compétences en matière notamment d'encombrants ou encore de déchets verts. C'est pour cela qu'on a constaté sur le territoire effectivement, comme vous l'avez bien dit, une augmentation de la quantité des dépôts sauvages, puisque lorsqu'un habitant qui a l'habitude de déposer ses encombrants devant chez lui parce qu'il y a un règlement qui le lui permettait puisqu'il y avait un service public qui passait les récupérer. Lorsque cet habitant dépose et que le déchet, l'encombrant reste là, et bien en matière d'incivilité, d'autres personnes peuvent de la commune ou pas, passer et déposer d'autres, ce qui constitue un dépôt sauvage. Depuis le 1^{er} mai, la commune, par rapport à cela et pour éviter justement tous ces dépôts, mobilise des fonds, alors qu'elle n'est plus compétente pour récupérer ces déchets avec différents moyens, les tracteurs de la commune, mais nous sommes obligés de louer des camions pour pouvoir récupérer. Donc, depuis le premier mai, nous effectuons des collectes régulières, notamment sur la zone de Marly. Donc à titre d'exemple, lorsque nous passons à Marly, généralement la collecte se fait le jeudi. Le jeudi d'après une semaine après, la zone est encore plus sale que la semaine précédente. Donc il ne s'agit pas d'une inaction de la part de la commune, mais vraiment comme vous l'avez bien dit, d'une incivilité qu'il faudrait régler par divers moyens. Et effectivement, il faudrait que tout le monde s'assoie et que nous trouvions des solutions correctes et assez rapides.

Le Maire

Je voulais avoir ces précisions parce qu'on croit que c'est simple.

Mais nos populations, la population : nous devons l'éduquer.

Et c'est là aussi, je vous demande de nous accompagner pour l'information du civisme de ces déchets. Quand je vois à l'angle de l'église, je me suis battu pour faire enlever la poubelle à ordures. Mais malgré cela, les gens déposent leurs sachets à terre. Et si vous passez maintenant, vous avez un sachet à terre. Hier c'était propre. Aujourd'hui, ce matin, cet après-midi je passe, ce n'est pas propre. C'est la population, ce n'est pas la ville, ce n'est pas le maire qui remet la, et c'est pour cela que je dis, qu'il faut prendre ses responsabilités. Si vous voyez des voitures faire des dépôts : prenez des photos, envoyez à la police municipale : Sanctions. On ne peut pas continuer comme ça. Voilà donc, Mesdames, Messieurs, on va s'arrêter là.

Tout simplement pour vous dire que vous avez constaté : je ne suis pas polémiquant ; Je n'ai pas répondu à mes collègues.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous sommes là pour travailler. Je l'ai dit en introduction : je vais travailler avec tout le monde. Chacun a ses responsabilités. Et c'est ce tempo- là que je vais instaurer au sein du Conseil municipal, pour qu'on avance pour notre belle commune de Sainte- Anne.

Mais malgré cela, les gens déposent leurs sachets à terre. Et si vous passez maintenant, vous avez un sachet à terre. Hier c'était propre. Aujourd'hui, ce matin, cet après-midi je passe, ce n'est pas propre. C'est la population, ce n'est pas la ville, ce n'est pas le maire qui remet la, et c'est pour cela que je dis, qu'il faut prendre ses responsabilités. Si vous voyez des voitures faire des dépôts : prenez des photos, envoyez à la police municipale : Sanctions. On ne peut pas continuer comme ça. Voilà donc, Mesdames, Messieurs, on va s'arrêter là.

Tout simplement pour vous dire que vous avez constaté : je ne suis pas polémique ; Je n'ai pas répondu à mes collègues.

Merci d'avoir écouté. Merci pour la qualité des débats. Merci à la population.

L'ordre du jour étant épuisé, il est dix-huit heures et six minutes : le maire lève la séance.

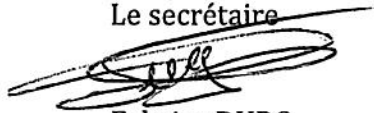
Délibérations prises : n° 1 à 5

Ont participé aux débats et ont voté :

M. Francs BAPTISTE, M. Lucien GALVANI, Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Marcel KANDASSAMY, M. Georges NARDIN, Mme Eddie LOIAL épouse MIXTUR, M. Jacques KANCEL, Mme Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, M. Fabrice DURO, Mme Nicole BAZZOLI, Mme Liliane MALACQUIS, Mme Mariane GRANDISSON, M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Kitty COURIOL-LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

Absents représentés (02) : M. Daniel BOUCAUD (représenté par M. Francs BAPTISTE), Mme Jeannette COURIOL (représentée par M. Patrick GALAS).

Le secrétaire


Fabrice DURO

Le Maire

